

Liste des pièces à fournir :

- Pièce d'identité de la personne responsable
- Justificatif de domicile récent
- Attestation d'assurance habitation **avec mention de la responsabilité civile**
- Chèques pour règlement et cautions à l'ordre du Trésor Public
- R I B
- Pour associations : Récépissé de déclaration ou statuts
- Pour assemblées générales : Convocation à l'assemblée
- Pour le personnel de la Mairie : Feuille de paie, arrêté ou carte COS

En cas d'annulation moins de 2 mois avant la date de la location, des arrhes d'un montant de 30 % seront retenues.

TARIFS DES LOCATIONS

SALLES	TARIF PARTICULIERS VILLEFONTAINE ET ASSOCIATIONS CAPI	TARIF EXTERIEUR	MONTANT CAUTION	CAPACITE SURFACE	TARIF ASSOCIATION VILLEFONTAINE	TARIF REUNION SYNDICALE
P. COIGNARD	180 EUROS	300 EUROS	500 + 100 EUROS	150/160 personnes 160 m ²	90 EUROS	50 EUROS
D. LATIMIER	160 EUROS	250 EUROS	500 + 100 EUROS	100 personnes 100 m ²	80 EUROS	50 EUROS
H. BONNET	80 EUROS	120 EUROS	400 + 60 EUROS	50/60 personnes 60 m ²	40 EUROS	20 EUROS
S. DESQUESNES	70 EUROS	110 EUROS	400 + 60 EUROS	49 personnes 49 m ²	35 EUROS	GRATUIT

ETAT DES LIEUX ENTRANT

Salle Henri BONNET : 08 H 00
 Salle Didier LATIMIER : 08 H 30
 Salle Pierre COIGNARD : 09 H 00

ETAT DES LIEUX SORTANT

20 H 30
 07 H 30
 08 H 00

Possibilité de visiter les salles sur rendez-vous au : 06 35 38 64 27